

Inscription en Seconde Générale et Technologique

Demande d'affectation :

La **demande d'affectation** en Seconde générale et technologique (2nde GT), est à **constituer** auprès de votre établissement d'origine.

La **procédure d'affectation** est informatisée. La famille saisira dans le logiciel d'affectation AFFELNET ses **vœux** courant mai début juin (information à vérifier auprès de votre établissement d'origine).

Demande de dérogation :

La **sectorisation** est disponible sur le site de la DSDEN 35, rubrique Accueil DSDEN35.

Si l'élève ne dépend pas du secteur de Bréquigny, la famille devra renseigner un imprimé de **demande de dérogation** (l'imprimé sera à **retirer auprès de votre établissement d'origine**, courant mai). L'établissement d'origine adressera lui-même si besoin la **demande de dérogation** à la Direction des services départementaux d'Ille et Vilaine fin mai (*Date à confirmer auprès de votre établissement d'origine*).

C'est le **directeur académique des services de l'éducation nationale** qui étudiera les demandes de dérogation.

Dans tous les cas, il est **obligatoire de formuler un vœu d'affectation dans le lycée de secteur en dernière position**, au cas où la demande de dérogation ne serait pas validée.

Résultats de l'affectation des Secondes :

C'est le **directeur académique des services de l'éducation nationale** qui validera l'affectation de l'élève lors d'une **Commission d'affectation le fin juin 2026**.

Les **résultats de l'affectation** seront publiés **fin juin après le DNB** sur le service en ligne, à partir de TOUTATICE sur le compte EDUCONNECT « **scolarité services** ». Les familles se muniront de leur identifiant et mot de passe.



Dossier :

Les familles des élèves affectés devront procéder à l'inscription avant une **date opposable fixée par le directeur académique (à paraître)**. Le lycée Bréquigny enverra par voie postale, les notifications d'affectation et le dossier d'inscription aux familles fin juin début juillet. Selon un planning défini par le lycée, le dossier d'inscription sera déposé par la famille et l'élève au lycée Bréquigny, fin juin début juillet. L'inscription en ligne (SLI) est également possible mais le dossier papier est obligatoire.

Les modalités seront précisées sur : <http://www.lycee-brequigny.fr> rubrique inscriptions.